

A.P. J.Y.

**ministère de la culture  
et  
de la communication**

Préfecture de la région Languedoc-Roussillon

direction régionale des  
affaires culturelles

**970665**

**^  
A R R E T E**

portant inscription du domaine de Montaut (ancienne livrée cardinalice)  
à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard)  
sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2,  
modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et  
30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril  
1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les  
monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments  
historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région  
une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la  
Région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 26 juin 1996 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le domaine de Montaut (ancienne livrée cardinalice) à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la rareté des restes de livrée cardinalice avec leur plafond peint du XIVème siècle, de la grande qualité de la construction des aménagements hydrauliques de la source et de l'aqueduc souterrain ainsi que de l'intérêt du parc conçu par Gabriel Luizet à la fin du XIXème siècle ;

Considérant la nécessité de donner une mesure de protection au domaine en attente de l'examen de la demande de classement de la source et de l'aqueduc souterrain initiée sur proposition de la COREPHAE ;

\*

^

## A R R E T E

Article 1er : Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, le domaine de Montaut (ancienne livrée cardinalice) à savoir l'ancienne livrée et son parc avec la source et l'aqueduc souterrain, situé à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) figurant au cadastre section AR, sur les parcelles n° 180, 183, 930 à l'exception de la partie A du plan annexé et 936, d'une contenance respective de 58ca pour la parcelle 180; 27a 20ca pour la 183; 2ha 07a 91ca pour la 930 et 1ha 12a 80ca pour la 936 ;

et appartenant à la Société Civile Immobilière Sainte-Catherine enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON (Vaucluse) le 13 septembre 1996 sous le numéro D 408.539.468, dont le siège social est à la clinique Sainte Catherine chemin du Lavarin à AVIGNON (Vaucluse) et qui est représentée en qualité de gérant par Monsieur François REBOUL demeurant à la Calypso, avenue Paul Ravoux à Villeneuve-lez-Avignon (Gard) ;

Celle-ci en est propriétaire par dépôt de jugement, acte passé le 27 Février 1996 devant Maître Olivier LAPEYRE, notaire à AVIGNON (Vaucluse) et publié au 2ème bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 16 Avril 1996, vol. 1996P, n° 2704 ;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

à MONTPELLIER, le 31 JUIL. 1997

LE PRÉFET

Bernard MONGINET

Département :  
GARD  
Commune :  
VILLENEUVE LES AVIGNON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
NIMES 2  
67 RUE SALOMON REINACH 30032  
30032 NIMES CEDEX 1  
tél. 04.66.87.60.67 -fax 04.66.87.60.67  
cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Section : CK  
Feuille : 000 CK 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 01/08/2013  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

incertitude sur le  
tracé de  
l'aqueduc

